

Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique de la Ville de La Couronne (2025-2027)

PRÉAMBULE

La Ville de La Couronne s'engage à garantir l'égalité d'accès aux services numériques pour toutes et tous, conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005. L'accessibilité numérique représente une priorité pour favoriser l'inclusion et améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, en particulier celles et ceux en situation de handicap.

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE NUMÉRIQUE

La Ville intègre l'accessibilité numérique comme un axe stratégique de ses projets numériques. Ce schéma pluriannuel vise à structurer les actions nécessaires pour se conformer aux normes d'accessibilité et offrir des services inclusifs. L'objectif est d'atteindre un seuil d'accessibilité de 80% et aucune anomalie critique sur le site principal de la Ville de La Couronne.

CONTEXTE

La Ville de La Couronne s'engage à travailler sur l'accessibilité numérique de son site internet afin de le rendre accessible à toutes et tous. Elle vise l'accès aux documents réglementaires mais aussi à toutes les informations quotidiennes accessibles à toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs.

GOUVERNANCE

Sous l'autorité des élu·es, une référente en accessibilité numérique a été nommée au sein du service communication, afin de piloter les actions, veiller au respect des normes et accompagner les services de la Ville de La Couronne dans la prise en compte de l'accessibilité dans les documents de références.

INTÉGRATION DANS LES PROJETS DIGITAUX

L'accessibilité sera intégrée dès la phase de conception de chaque projet numérique. Les principales actions incluent :

- La réalisation d'audits réguliers
- La correction des contenus non-conformes identifiés

RESSOURCES ET BUDGET

Un budget dédié sera alloué pour financer les audits et les remédiations. La Ville de La Couronne collabore avec AccessiWay, un prestataire spécialisé pour accélérer la mise en conformité et garantir un accompagnement efficace.

ÉVALUATION ET AMELIORATION CONTINUE

Un état des lieux annuel permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'ajuster le plan d'action en conséquence. La Ville de La Couronne mettra en place des audits réguliers et publiera un rapport annuel sur les résultats atteints.

CALENDRIER DES ACTIONS

Étape	Année	Actions	Statut
1	2024	Audit initial du site lacouronne.fr : Évaluation de l'accessibilité actuelle (résultats audit) en définissant les axes d'amélioration Installation de la solution Accesswidget.	Réalisé
2	2024	Établir des objectifs clairs et mesurables pour améliorer l'accessibilité (conformité RGAA, Politique RSE, Charte de l'entreprise, etc.) et priorisation des actions en fonction de leur criticité (court, moyen et long terme).	Réalisé
3	2024 - 2025	Rédaction du schéma pluriannuel.	Réalisé
4	2024 - 2025	Développement et intégration : Remédiation du site internet de la Ville et intégration des bonnes pratiques d'accessibilité.	Réalisé
5	2025	Publication du schéma pluriannuel.	Réalisé
6	2026	Contre audit du site de la Ville : Évaluation de l'accessibilité après remédiation du site.	Prévu

Ce schéma constitue un cadre structuré pour accompagner la Ville de La Couronne vers une transition numérique inclusive, conforme aux exigences légales et aux attentes des citoyennes et des citoyens.